



## Dommage ouvrage prêt bancaire

-----  
Par Pinpin83

Bonjour,

Je veux construire une maison individuelle.

Un constructeur de maisons individuelles se charge de la construction hors d'eau hors d'air. Ce constructeur souscrit une assurance dommage ouvrage en mon nom pour les corps de métiers qu'il gère (terrassier, maçon, menuisier), assurés chacun avec leurs décennales.

J'effectuerai seul tous les travaux de second oeuvre, placo, électricité, plomberie, carrelage...(Je suis électricien-frigoriste). Je n'aurai bien sûr pas de décennale sur cette partie des travaux.

Après avoir préparé l'offre de prêt (pas encore signée), m'avoir ouvert un compte et commandé une carte bleue, la banque bloque ma demande de crédit, car elle me demande une assurance dommage-ouvrage sur la partie auto-construction (confirmation de cette demande par le service juridique de la banque).

Je ne trouve aucun assureur qui accepte d'assurer ce risque. Je suis propriétaire du terrain et je demande à la banque de me financer 50% du financement total des travaux.

Le prêt de la banque est inférieur au montant des prestations du CMI.

Je ne sais comment débloquer la situation avec ma banque. Les travaux doivent commencer en mars.

Si vous pouvez m'éclairer, je vous remercie

Cordialement

PINPIN 83

-----  
Par ESP

Bonjour

A part chercher un autre établissement qui ne l'exigerait pas, je ne vois pas de solution à votre problème.

Sur le net, grâce aux comparateurs? vous verrez il existe des assureurs pour ce type de contrat.

Pensez aussi que si vous veniez à revendre votre bien avant 10 ans, l'absence de ce contrat peut-être préjudiciable en terme de prix.